

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	LACROIX LONGUES DISTANCES
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	VAL D'OISE

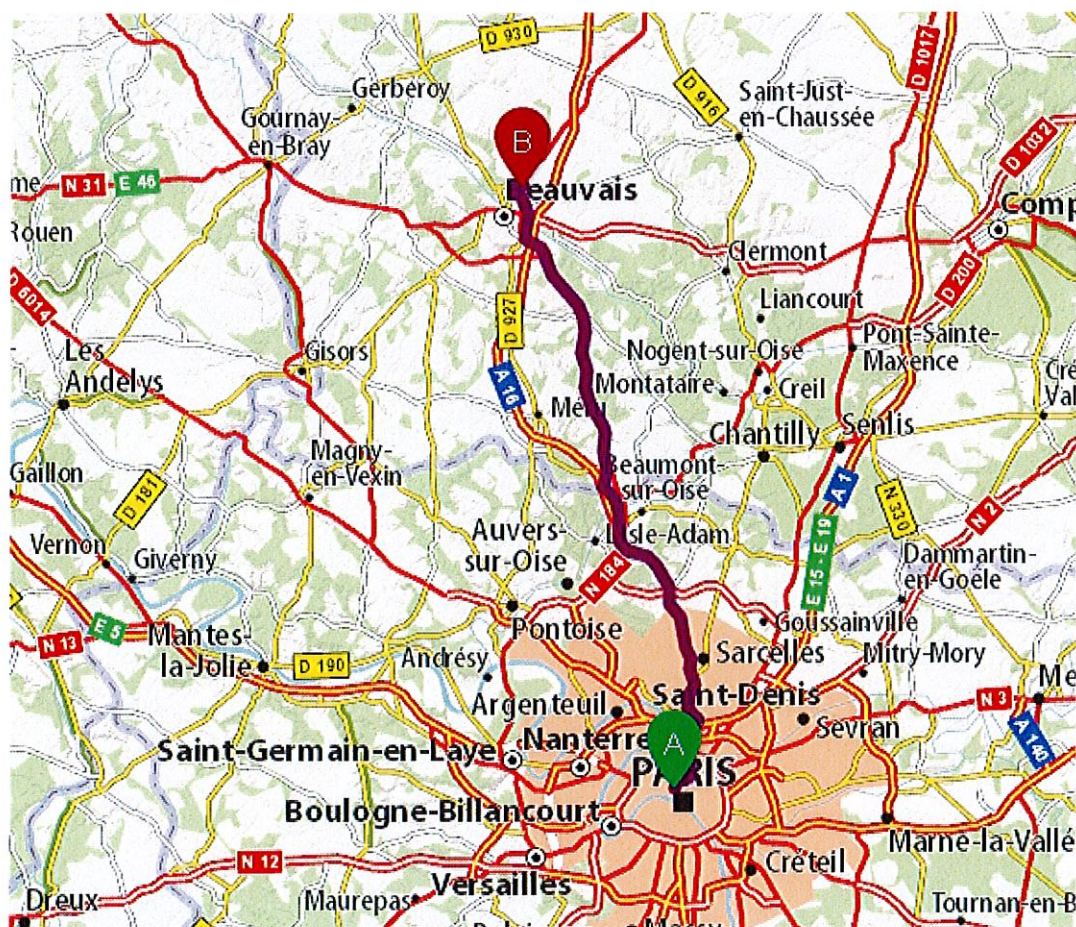
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	PARIS : Cours des Maréchaux, 75 012 PARIS Point GPS Google Maps : 48.844009, 2.438629
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	TILLÉ : Aéroport de Beauvais Tillé (Pole multimodale, Route de l'aéroport, 60 000 TILLÉ Point GPS Google Maps : 49.460, 2.113

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Paris - Beauvais pôle multimodale
Temps de parcours (en heures et minutes)	01h45
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Paris Beauvais pôle" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 32 trajets jour * 365 = 560 640 places maximales



1 itinéraire possible : Paris 02 → Tillé Ajouter aux favoris

76 km

Origine :

- PARIS : Cours des Maréchaux, 75 012 PARIS
- Point GPS Google Maps : 48.844009, 2.438629

Destination :

- TILLÉ : Aéroport de Beauvais Tillé (Pole multimodale, Route de l'aéroport, 60 000 TILLÉ)
- Point GPS Google Maps : 49.460, 2.113

Temps de trajet : 1h45

Distance selon via Michelin : 76 kms